



DÉCLARATION DE S.E. EDGAR CHAGWA LUNGU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE ET PRÉSIDENT DE L'ORGANE DE LA SADC SUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE, DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

La Mission d'observation électorale (SEOM) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été déployée pour observer le déroulement du second tour de l'élection présidentielle en République de Madagascar qui s'est tenu le 19 décembre 2018.

La SADC prend acte de la publication des résultats provisoires de cette élection par la Commission électorale nationale indépendante de Madagascar (CENI) le 27 décembre 2018.

Dans sa déclaration préliminaire publiée le 21 décembre 2018, la SEOM a observé que l'élection présidentielle de 2018 s'était déroulée dans le calme et de manière professionnelle, conformément à la Constitution, aux lois électorales et aux autres lois pertinentes de la République de Madagascar.

La SADC réitère ses félicitations au peuple malgache pour sa conduite exemplaire avant et le jour des élections et l'exhorte à faire preuve de maturité politique alors que la Haute Cour constitutionnelle de Madagascar est à présent saisie du processus d'annonce du résultat final.

La SADC souligne l'impérieuse nécessité pour les deux candidats à l'élection présidentielle de respecter les garanties d'une procédure régulière, de donner l'exemple et de s'abstenir de faire des déclarations qui sapent l'autorité de la CENI et de la Haute Cour constitutionnelle dans cette période post-électorale.

Dans ce contexte, la SADC réitère l'importance que tout grief électoral provenant de toute partie prenante soit acheminé par le biais du processus judiciaire, et dans le respect des institutions, de la population et du développement pacifique de la République de Madagascar.

Son Excellence Edgar Chagwa Lungu, Président de la République de Zambie et Président de l'Organe de la SADC sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité

29 décembre 2018